

ELECTIONS AUX CONSEILS CENTRAUX

SCRUTIN DU 7 AVRIL 2016

COMMISSION DE LA RECHERCHE (CR)

COLLEGE B - PERSONNELS TITULAIRES D'UNE HDR - SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION,
MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUES

Vu le code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université Paris 1 modifiés,
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1,
Vu l'arrêté électoral n°2016/249 du 24 février 2016,
Vu la circulaire du 24 février 2016 relative à l'organisation des élections,
Vu le procès-verbal des opérations de dépouillement auquel il a été procédé le 8 avril 2016

LE PRESIDENT

ARRETE

Article 1: Les listes en présence ont obtenu les résultats suivants:

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'inscrits	40
Nombre d'emargements	34
Nombre de votants	34
Nombre de bulletins blancs et nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	33
Nombre d'enveloppes	34

Taux de participation
85,00

LISTES	CENTRES			Nb de voix obtenu	Total du nombre de sièges obtenu à la majorité
	PANTHEON	PMF	Saint-Charles		
Liste 1 : UNSA Education Paris 1 A&I, ITRF.Bi.O, SUP Recherche & Non Syndiqués	4	5	0	9	0
Liste 2 : Partageons les talents Paris 1 - 2020	6	2	0	8	0
Liste 3 : Ethique et économie	6	4	0	10	1
Liste 4 : Démarche collective pour une université démocratique	3	3	0	6	0
					1
Suffrages exprimés	19	14	0	33	
Nuls	1	0	0	0	
Blancs	0	0	0	0	
Total	20	14	0	34	

Article 2: Sont proclamés élus:

DANG Ai-Thu

Ethique et économie

Article 3: Le Président de l'université Paris 1 est chargé de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 avril 2016

Le Président, Philippe BOUTRY

P. O. Youne

Le recours à l'encontre de cet arrêté devant la Commission de contrôle des opérations électorales est recevable au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Il doit être adressé au Tribunal administratif de Paris.

12, place du Panthéon 75 231 Paris cedex 05 - Tél.: +33 (0)1 44 07 80 00 - www.univ-paris1.fr



Pour le Président
Par délégation
Le Vice-Président